

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER

14 mars 2023 – 14h00

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier	X				
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	BASSANO	Marie			X	OLIVIER BLIN	14H00
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège			X	ALEXANDRE CHAZELLE	14H00
A	NÉLIDOFF	Philippe			X	OLIVIER BLIN	14H00
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier	X				
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	MATTHIEU POUMARÈDE	14H00
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	XAVIER BIOY	14H00
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle			X	MARYLINE BRUGGEMAN	14H00
B	SUTRA	Romy			X	MARYLINE BRUGGEMAN	14H00
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	CATHERINE GINESTET	14H00
B	VARGAS-MAZAS	Estéban			X	ALEXANDRE CHAZELLE	14H00
BIATSS	BERSON	Alexandre			X	FLORIAN BAUTISTA	14H00
BIATSS	BAUTISTA	Florian	X				
BIATSS							

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire				
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire			X	TERENCE TERRIDE 14H00
	PAON Georgia	Suppléante				
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire				
	MIRAN Élisabeth	Suppléant				
	MIGAYROU Lou	Titulaire				
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante				
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	MENARD Maxime	Suppléante				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X			
	MARTY Marie	Suppléante				
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire				
	ARAGON Emma	Suppléant				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire				
	DJIBO Hairaty	Suppléante				
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire				
	REGOURG Serge	Suppléante				
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire				
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire	X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	DIDIER BLANC	14H00
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant	X				
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	DIDIER BLANC	14H00
	RASTOUL Franck	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	RIBES Emeline	Suppléant					
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	X
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/03/2023

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

1. Actualités

Concernant l'actualité de la Faculté, la semaine dernière, nous avons fêté le droit avec neuf opérations. Le bilan est positif tant dans l'investissement des universitaires, des étudiants et des biatss. L'objectif de rassembler la communauté autour d'un certain nombre d'éléments. Le service des bibliothèques par le biais de Marcel Marty, le service du département des langues, le service culture ont largement contribué au succès de cette fête du droit. Vraisemblablement, nous recommencerons l'année prochaine. Le cadre est national, puisque c'est une initiative de la conférence des doyens. Cette fête avait un autre objectif qui a moins bien fonctionné, c'était d'attirer des lycéens en plein calendrier Parcoursup. L'année prochaine, nous travaillerons plus en amont avec le rectorat. Autre point d'actualité, c'est monmaster.gouv.fr. Depuis les journées portes ouvertes, nous avons organisé un certain nombre de séances d'information à l'intention des étudiants de L3 (des lives sur le Facebook de la Faculté, avec la Corpo et prochainement avec l'OFIP). À partir du 22 mars, la plateforme va ouvrir pour les candidatures. Il a été créé un faux étudiant pour faire des démonstrations auprès des étudiants de L3 sur la manière de s'inscrire. Le 23 mars au soir, il y aura une nouvelle séance d'information sur les démarches de candidature. Le but étant d'accompagner le plus d'étudiants possible jusqu'au 18 avril, date de clôture des candidatures.

Concernant l'actualité de l'École de droit, le groupe de travail Recherche a retravaillé sur le questionnaire Recherche qui est actuellement soumis aux directeurs de centres de Recherche qui émettent un certain nombre remarques. Tous ces éléments vont être pris en compte durant cette fin de semaine et maintenant, nous devons passer à une phase opérationnelle. L'objectif, c'est de mettre en place ce questionnaire à destination de tous les enseignants-chercheurs. Ce questionnaire vise à dresser une fidèle cartographie de la recherche, mais encore à recueillir l'avis sur la conception de la recherche en droit, sur les conditions de la recherche, les besoins présents et à venir, les aspirations. Ce questionnaire sera en ligne géré avec l'OFIP, une partie se dépilera tout seul et une autre sera analysée, à la fois par un vacataire que l'on va recruter et à la fois par l'OFIP. Le questionnaire sera diffusé fin mars, début avril à l'ensemble des enseignants-chercheurs. Un autre questionnaire est à venir à destination des doctorants et docteurs de notre Faculté afin de recueillir leur avis. L'objectif, c'est d'arriver fin mars/début avril à travailler là-dessus, puis un bilan sera réalisé et puis il sera communiqué à la communauté. Ce bilan servira de base de travail pour la structuration de la Recherche de l'École de droit. Parallèlement, le groupe de travail relation université-faculté va se remettre au travail. Un calendrier de travail avec les services

centraux de l'université a été confectionné. L'objectif premier, c'est de développer et de multiplier les rencontres avec le personnel Biatss directement impacté par cette transformation. Et d'autre part, des rencontres avec tous les services communs de l'université qui apporteront des services à la future École de droit comme c'est le cas aujourd'hui avec la Faculté.

S'agissant du calendrier de vote, nous sommes sur un passage du projet de statut de l'École de CSA le 04 avril et ensuite un passage devant le CA de l'université au mois de juin ou juillet. Parallèlement à ce travail, ainsi que nous l'avait indiqué Monsieur le Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, d'ores et déjà, le directeur général des services, Monsieur Faisy, s'est rapproché du ministère (DGESIP) pour qu'elle commence à travailler sur ce dossier-là. Il faut préparer cela en amont de la décision du CA, puisque cela suppose un arrêté du ministre de l'enseignement supérieur.

À titre d'information sur l'avancée du projet TIRIS au niveau de la COMUE, les enseignants-chercheurs ont été sollicités pour participer au comité de programme qui va rédiger les appels à projet qui vise à orienter le travail de TIRIS. Il s'agit du financement accordé par le ministère pour les prochaines années à la COMUE, soit 80 millions d'euros pour la recherche. Les comités d'appels à projet sont nommés pour 3 ans et un second appel à candidatures sera formulé dans 3 ans. Il faut un total de 10 ans pour bénéficier de ce financement. Trois juristes sont dans ce comité, Monsieur Julien Bétaille, Madame Sarah Torricelli Chrifi, Madame Nathalie Bettio et un économiste, Monsieur Adrien Blanchet et Madame Nicola Mirc de TSM. Par ailleurs, il y a un groupe sur l'innovation où il y a aucun membre du pôle droit/économie/gestion. Dans le groupe SHS, sont présents deux membres de notre université. Indépendamment des questions politiques, il est important d'être présent notamment pour le droit dans les différents groupes de travail dont il faut se réjouir. Il faut y être de manière opérationnelle pour porter des appels à projet et par la suite nous y répondre.

2. Présentation et discussion autour du projet de la Charte de l'étudiant

Il y a quelque temps des discussions ont été entreprises en conseil de Faculté pour savoir si une charte de l'étudiant pouvait être mise en place suite à plusieurs incidents survenus la rentrée dernière. Après réflexion, le meilleur vecteur pour proposer un premier brouillon de cette charte serait les étudiants eux-mêmes. Ce travail a débuté avec deux groupes d'étudiants élus. Cette tâche n'est pas si évidente que ça. Il existe un règlement intérieur dans lequel il y a un certain nombre d'éléments qui sont repris dans les deux chartes qui vont être présentées en séance. Un arrêté du 13 octobre 2022 fixant les conditions de scolarité et d'assiduité de l'université complète ce règlement intérieur. Aujourd'hui, nous ne savons pas quel sera l'appréhension de ce document au niveau central. L'esprit de cette charte serait un mélange d'un certain nombre d'éléments obligatoires, car prévus dans le règlement intérieur ou parce qu'il y a des sanctions pénales qui y sont accolées. Et à côté de cela, une partie non-obligatoire qui s'apparenterait à des conseils, des droits. Puis, il a été rajouté des informations qui renvoient à des services tels que le SIMPSS, l'assistante sociale... La cible principale est les primo entrants.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/03/2023

Une remarque a été formulée quant à l'ambiguïté qu'il peut y avoir entre le caractère réglementaire et le caractère indicatif de la charte. Si nous incluons dedans des éléments qui ont une valeur réglementaire, à ce moment-là, il vaut mieux renvoyer vers l'article du règlement pour éviter tout débat. Dans un document, il y a écrit « tout étudiant s'engage à respecter ce règlement ». Cette phrase est à supprimer, car ça n'en est pas un.

L'objectif des deux prochains mois, c'est d'avoir une charte en trois parties, rappel du règlement intérieur, de conseil et une partie plutôt droit des étudiants. Une proposition définitive au moins dans le contenu sera présentée lors du conseil du mois de mai prochain. La Com se chargera du visuel en suivant. Le but étant, c'est que de manière subliminale, ces informations rentrent dans les esprits de chacun.

3. Approbation du PV du conseil plénier du 31 janvier 2023

Deux corrections orthographiques sont à apporter à ce compte-rendu. Le compte-rendu est adopté, **à l'unanimité.**

4. Scolarité

4 - A Délibération concernant l'organisation des épreuves orales en droit et science politique

Cette question est remontée suite à une épreuve orale qui ne s'est pas très bien déroulée. Il s'agirait de définir le nombre souhaitable d'étudiant par examinateur sur une journée d'oral, juste par recommandation. Pour ce cas, quatre examinateurs dans une matière, ont fait passer le même jour 268 étudiants de surcroît un samedi, ce qui correspond à 67 étudiants par examinateur en une journée. Il ne nous semble pas inutile, de nous interroger collectivement sur cette question. L'idée, c'est de définir un chiffre indicatif qui permettrait aux scolarités de border au mieux les examens oraux. Une question importante a été soulevée, celle du statut des doctorants, un travail sera mené à ce sujet. C'est une question d'attractivité vis-à-vis des futurs doctorants, car nous constatons qu'il y a moins de doctorants que par le passé. Par ailleurs, il est révélé que cette mesure est une nouvelle contrainte par rapport à la liberté pédagogique. Faut-il envisager de manière globale, le problème de gestion des locaux dans cette université ? Ce qui peut expliquer un certain nombre de contraintes de gestion de planning d'examen. De plus, en raison des contraintes dans les locaux, il y a trop d'examineurs dans la même salle qui pose une difficulté pour le déroulement matériel des oraux. Se rajoute, une gestion administrative exponentielle et l'ensemble devient difficile à gérer. Faut-il que Monsieur le doyen régule les cas pathologiques quand il se présente, dès lors que les scolarités donnent l'alerte ?

Pour répondre sur ce point, Monsieur le doyen va envoyer une recommandation à destination des scolarités sur le nombre de candidats par examinateurs qui sera une

fourchette de 20 à 25 étudiants par demi-journée. Une communication à destination des enseignants sera faite en ce sens.

4 - B IEJ :

▪ Modification des MCC

Concernant le **CRFPA**, un ajout de 10H CM en culture juridique qui avait été oublié l'année dernière et suppression de 10H CM en conférence.

Concernant la préparation **ENM**, suppression de la procédure pénale pour l'inclure dans un pôle pénal. Suppression de la procédure civile pour l'inclure dans un pôle civil. 6 heures de conférences ont également été supprimées et en contrepartie, la création de 6 heures de sport pour promouvoir le self défense qui peut être utile dans certains métiers.

Concernant la **préparation des greffes**, le constat fait est que les étudiants ne peuvent pas prétendre à réaliser des stages à cause du volume d'enseignement en deçà des seuils. En ce sens, 15 heures CM ajoutées à la procédure pénale, ajout de 2 heures CM d'organisation administrative, suppression des 14 heures CM en procédure civile approfondie, création de 20 heures CM en conférence ; les thèmes seront choisis en fonction de l'actualité et la création de 6 heures CM en sport mutualisé avec celles de l'ENM.

Concernant la **préparation gardien de la paix - sous-officier de la gendarmerie**, il est proposé d'étendre ce pack de préparation à un nouveau concours qui est celui de surveillant pénitentiaire en prenant appui sur le socle d'enseignement, ajout de 20 heures TD pour la rédaction d'un compte-rendu pénitentiaire et 10 heures TD entraînement à l'oral pénitentiaire adapté à ce nouveau concours.

Ce point est adopté à l'unanimité.

▪ Création des MCC

Création de la formation **Préparation au concours de Lieutenant Pénitentiaire** aujourd'hui accessible à bac+2 et prochainement à bac+3. Cette préparation s'appuiera en partie sur des enseignements existants. Et serait ajouté de nouveaux enseignements à savoir la culture générale, la dissertation, le droit administratif, le droit pénal et la procédure pénale 16 heures, la réglementation pénitentiaire 16 heures et 10 heures TD pour l'entraînement au grand oral pour les admissibles.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4 - C La manière dont on corrige les copies : (point ajouté en séance)

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/03/2023

Sur les copies anonymées, il existe trois cases. Dans la case une, premier correcteur, case deux, deuxième correcteur et une troisième case rouge, dans laquelle on met la note finale. La question qui a été posée, c'est « *qu'est-ce qu'on fait avec ces trois cases ?* ». La charte des examens prévoit que la double correction n'est pas obligatoire. Selon qu'il y a ou non la double correction réalisée sur la copie, les choses ne sont pas les mêmes. Dans le cas de la double correction, c'est quel est la note qui entre dans la dernière case ? Manifestement, il y a des pratiques différentes chez les enseignants. La pratique de mettre la note la plus haute n'est plus la règle depuis l'arrêté Licence. Il faut uniformiser la pratique, car lorsque les étudiants consultent leur copie, ils peuvent être surpris par la décision. Nous allons prévoir une communication à destination des enseignants-chercheurs dans la manière de corriger afin de gommer les disparités entre les différentes pratiques.

5. Demandes de financement

5 - A Cotisation Conférence des doyens de droit et science politique

Chaque année, ils font un appel à cotisation d'un montant de 1000€. Ils défendent des intérêts des Facultés de droit auquel il faut participer et soutenir les actions qui sont profitables aux facultés de droit. Pour l'essentiel, la cotisation finance un secrétaire et les frais du président de la conférence pour ses déplacements à Paris.

Le financement est adopté à l'unanimité.

5 - B Demande de subvention de 10000 € pour le colloque des centres de Recherche de l'IDETCOM, l'IEJUC et l'IMH « Droit administratif général et droit administratif spécial » qui est un colloque annuel de l'AFDA qui aura lieu à Toulouse les 31, 1^{er} et 02 décembre 2023. Cette association savante organise des congrès dans les universités sur plusieurs jours, avec une journée de la jeune recherche, et puis deux journées consacrées à un thème. Cette manifestation est d'envergure nationale qui vise à réunir les administrativistes. Le budget global est de 20221€. Monsieur le doyen a jugé utile de répondre favorablement à cette demande de financement, car l'objectif, c'est que la Faculté abonde plus significativement à la Recherche puisque c'est l'objectif de la transformation en École.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/03/2023

▪ Insertion professionnelle des diplômés de Master en droit et science politique

L'OFIP travaille sur des enquêtes, sur des questionnaires, à destination de nos étudiants. L'idée aujourd'hui, c'est de s'attarder sur un des questionnaires/enquête qui a été réalisé ces dernières années. Il sera présenté prochainement aux étudiants, une autre enquête sur la destinée des étudiants de Licence pour les rassurer sur la sélection en Master. Aujourd'hui, l'enquête énoncé dans le titre est sortie en septembre de cette année. Elle dégage un certain nombre d'information précise, très utile qui permette de valoriser nos Masters et en même temps, déceler ce que nous pouvons faire de mieux.

Les diplômés de Licence professionnelle et de Master sont interrogés par le service de l'OFIP sur leur situation professionnelle. Des données sont collectées 30 mois après l'obtention du diplôme afin de constater l'évolution de l'insertion professionnelle. La dernière promotion interrogée est celle de 2019, soit 2200 diplômés de Master et 400 de Licence professionnelle, dont 920 personnes issus du droit. La collecte de données est réalisée par mail et par téléphone. Le taux de retour est très élevé soit 80% pour l'université et 82% pour le droit. Ce questionnaire est rédigé par le ministère de l'enseignement supérieur. Cette enquête est nationale et il est piloté par le ministère, mais nous avons la possibilité de rajouter des modules spécifiques comme la poursuite d'études. Deux livrables sont produits à l'issue de l'enquête. Le premier porte sur une analyse de l'insertion professionnelle au niveau global et par composante et le deuxième porte sur une analyse synthétique et un répertoire d'emplois par mentions et par parcours qui révèle les grands indicateurs, mais aussi, il y a un répertoire d'emplois intéressant pour les étudiants et/ou les stagiaires. Cela leur permet de connaître les intitulés d'emplois qu'occupent les diplômés.

Une des grandes spécificités de la composante droit, c'est que l'on a un taux d'entrée dans le marché du travail très faible puisque l'on a beaucoup de poursuite d'étude. 53% des diplômés de Master poursuivent un cursus. À titre de comparaison, sur l'université, on est à 85%. Des variations très importantes sont observées selon la mention du diplôme. Il est envisagé de constituer un groupe de travail pour observer plus finement sur les types de poursuite d'étude pour qu'à terme, modifier les livrables pour la composante droit afin de mieux intégrer ces personnes qui sont en poursuite d'étude après le Master. Le taux d'insertion à 6 mois est de 82% et à 30 mois 96%. La différence entre femmes et hommes est négligeable sur ce sujet. Les diplômés de master ont mis en moyenne 3 mois pour trouver leur 1er emploi. Le stage et l'alternance constituent un facteur important d'accès à l'emploi. La quasi-totalité des diplômés en emploi sont salariés. La proportion de professions libérales et d'indépendants est de 8%. Parmi les salariés, une majorité occupent un emploi à durée indéterminée et deux tiers occupent un emploi de niveau cadre. Le salaire net mensuel moyen est de 2189€. Plus de la moitié des diplômés en emploi travaillent en Occitanie. Une grande partie sont installés en Haute-Garonne (41%). 15%

des diplômés en emploi travaillent dans la fonction publique. La proportion de répondants travaillant en tant qu'indépendant ou pour un indépendant est plus élevée que dans les autres composantes. Les diplômés en emploi sont globalement satisfaits de leur situation professionnelle. 82% travaillent dans leur domaine de formation.

▪ Motion concernant le devoir étudiants d'assiduité les jours de grève nationale

La motion présentée en Conseil porte sur l'assiduité des étudiants durant les jours de grève et la possibilité administrative d'exemption à l'assiduité en travaux dirigés et en cours de langue pour les étudiants grévistes et les étudiants ne pouvant se déplacer à cause des perturbations des transports en commun.

En réponse, les membres du Conseil s'appuient sur l'arrêté fixant les conditions de scolarités et d'assiduité des étudiants de l'université, qui émane de la présidence de notre université. Dans ce texte, aucune latitude n'est laissée à une composante pour décider ponctuellement de mettre fin à l'assiduité aux cours de manière générale. Il est conseillé de s'adresser directement au Président de l'université Toulouse Capitole. Dans ces circonstances, nous ne prendrons pas de décisions contraires à cet arrêté.

Pour information, les bibliothèques de la manufacture et de l'Arsenal ouvriront dorénavant à 08h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00.